TABLE DES MATIERES

Mot du Président du Conseil d'administration p. 2

PARTIE 1. Objectif MED p. 3

1. **Qui sommes-nous ?** p. 3
2. **Une année 2021 sous le signe de la remise en question** p. 3

PARTIE 2. L'éducation permanente p. 4

1. **Cafés-débats** p. 4
2. **Animations sur la nationalité** p. 6
3. **Formation des volontaires** p. 8

PARTIE 3. La cohésion sociale p. 9

1. **Permanences sociojuridiques** p. 9
2. **Cours d'alphabétisation et cours de français** p. 14
3. **Tests de français** p. 15

PARTIE 4. La crise sanitaire : mise en exergue des inégalités sociales p. 16

PARTIE 5. Nos défis pour 2022 p. 17

Remerciements p. 18

D'après les sources officielles, parmi les 11.492.641 de personnes résidant officiellement en Belgique, il y a 2.259.912 Belges avec une origine étrangère et 1.426.651 non-Belges (personnes de nationalité étrangère)[1].

Ces statistiques ne reprennent évidemment pas une partie des personnes en cours de demande de séjour ou qui n'a pas encore une situation administrative officielle bien que résidant dans notre pays.

Cette réalité sociale permet également de constater que le « vivre ensemble ou l'intégration », est devenu une nécessité sociale et devrait être au centre des préoccupations politiques, pas exclusivement comme une obligation juridique des étranges à s'intégrer, mais plutôt, comme une opportunité pour la cohésion sociale.

Mieux vivre ensemble implique en outre de respecter l'autre dans ses réalités, notamment culturelles et identitaires, et d'accorder à tous des droits égaux ou, au minimum, des droits fondamentaux dont nous avons tous droit.

La crise sanitaire et ses multiples confinements ont eu un impact substantiel sur notre vivre ensemble en réduisant ou transformant les activités qui favorisent la cohésion sociale. Cette crise a surtout mis en exergue de nouvelles formes d'inégalités dites « *numériques* » à savoir : l'inégalité d'accès aux services essentiels digitalisés par l'Etat et, au niveau local, par les communes, l'inégalité d'accès aux compétences numériques permettant de gérer des documents et des procédures administratives ainsi que l'inégalité d'accès aux technologies numériques.

Les personnes étrangères et/ou précarisées, notamment, en termes de revenus ou de niveau d'éducation semblent être les plus touchées. Comment peuvent-elles vivre avec nous, s'intégrer socialement si elles sont de plus en plus éloignées des autres et des services publics par des barrières numériques ?

Face à cette réalité, nous avons dû transformer ou adapter nos activités et services afin de réduire au maximum les effets de la fracture numérique dans les services rendus au public et de mieux aider nos usagers dans ce contexte de numérisation croissante de la société et des services.

L'accent a donc été mis en 2021 sous le « signe » de la transformation continue de nos services et de nos activités. Repenser les activités pour rester plus proche des usagers, peu importe le contexte, tout en respectant notre identité et nos obligations vis-à-vis des pouvoirs subsidiant.

En effet, la transformation n'est plus une option mais est devenue un impératif y compris au sein de notre mouvement associatif.

Président du Conseil d'administration.

[1] *Cahier population et mouvements*, édition 2021.

PARTIE 1. L'ASBL OBJECTIF MED

1. Qui sommes-nous ?

L'ASBL Objectif « Mouvement pour l'Egalité des Droits » œuvre pour l'accès de toutes les personnes à leurs droits, et en particulier aux droits attachés à la nationalité.

Notre organisation a vu le jour en 1991 suite à la percée électorale de l'extrême droite. Notre objectif était de faire front contre le racisme et contre l'exclusion sous toutes ses formes, et de garantir le respect des droits de chacun, quelle que soit son origine.

Nos activités se sont développées autour de cet accès des personnes à leurs droits de citoyens, à entendre au sens premier comme « habitant de la cité ». Selon nous, tout habitant en Belgique doit avoir le droit d'accéder à la nationalité, le droit de prendre part au débat sociétal, le droit de voter, et d'accéder à tous les droits sociaux, économiques, culturels attachés à la nationalité.

Aujourd'hui, notre travail s'organise autour des deux grands pôles que sont la cohésion sociale et l'éducation permanente. En ce qui concerne la cohésion sociale, nous assurons des permanences sociojuridiques pour aider les personnes étrangères qui souhaitent obtenir la nationalité belge. A côté de ça, nous avons mis en place des cours d'alphabétisation et des cours de français.

Nos activités d'éducation permanente sont concentrées quant à elles autour des deux thématiques suivantes : « la citoyenneté » et « l'émancipation, devenir acteur de ses droits ».

2. Une année 2021 sous le signe de la transformation

Si la crise sanitaire a été une opportunité pour nous d'élargir le spectre des modalités pratiques de nos activités, elle a également mis en lumière, et exacerbé, le problème préexistant que constituent les inégalités sociales. En effet, nombre de nos usagers disposent de ressources réduites en ce qui concerne l'accès aux technologies digitales, la compréhension des documents écrits, l'expression orale au téléphone, etc. Ces personnes sont dès lors désavantagées par le passage au format « à distance ».

De manière générale, nous avons tenté tant bien que mal d'adapter nos activités aux besoins et demandes des usagers, au détriment sans doute d'une certaine cohérence dans notre travail.

L'étalement, et sans doute l'éparpillement, de nos activités nuit à notre cohérence actuelle, ainsi qu'à la façon dont le public perçoit notre ASBL. Il est en effet difficile de valoriser notre identité à l'externe dès lors que celle-ci n'est pas clairement définie.

L'année 2021 a été l'occasion pour de redéfinir nos priorités, de replacer l'humain au centre de nos programmes et activités, et de retrouver le fil rouge liant nos différentes activités. Une image de marque réaffirmée devrait nous permettre également d'attirer plus aisément des usagers et des personnes susceptibles de nous aider dans le cadre d'un volontariat.

PARTIE 2. L'EDUCATION PERMANENTE

1. **Cafés-débats**

Devenir citoyen à travers le débat

Nos activités d'éducation permanente visent à former les participants à devenirs des CRACS, soit des *Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires*. Au cours des multiples activités que nous organisons, nous veillons à interroger les réalités multiples qui évoluent au sein de notre société, à faire s'affronter les idées, et à débattre des grands enjeux sociétaux. Selon nous, le débat permet de comprendre mieux l'ordre établi, et de s'affranchir des idées reçues.

Au cours de l'année 2021, nous avons organisé des activités autour des thématiques de *« la citoyenneté »* et de « *l'émancipation, devenir acteur de ses droits* ». Ces activités ont pris la forme de café-débats et de conférences interactives. Le fil rouge entre ces animations était l'idée qu'il faut comprendre la société pour y devenir un citoyen actif en pleine possession de ses droits.

Pour nous, c'est d'emblée une victoire de voir que de nombreuses personnes rejoignent nos animations à chaque fois, parce que leur démarche est en soi proactive.

Photo 1. Café-débat "Le citoyen face à l'environnement"

Au total, quelques 277 personnes ont assisté à nos animations. Parmi elles, des personnes d'origines diverses, désireuses de s'intégrer davantage dans la société.

Les thématiques autour desquelles ont gravité les activités de cafés-débats étaient réparties dans quatre grandes catégories :

- « *Le citoyens face aux autres : au-delà des différences* » ;
- « *Le citoyen face au monde* » ;
- « *Le citoyen face à l'éthique* » ;
- « *Le citoyen face à l'environnement* ».

La thématique « *Le citoyen face aux autres : au-delà des différences* » s'est développée en six modules distincts. Un premier module était consacré à la nationalité et a drainé quinze participants. Le second atelier avait pour thématique l'âge et a été dispensé à dix personnes. Un troisième module consacré au sexe a suscité la participation de vingt personnes. Le module suivant portait sur la question de la race. Vingt-cinq personnes ont assisté à l'animation. La culture faisait l'objet du cinquième module et a réuni vingt-et-une personnes. Le sixième et dernier café-débat était consacré à la thématique des religions. Dix-neuf personnes de religions variées ont débattu au cours de cet atelier.

Les cinq cafés-débats suivants se sont articulés autour du thème suivant : « *Le citoyen face au monde* ». Seize participants ont assisté au premier échange sur le thème de « *la cuisine d'ici et d'ailleurs* ». « *L'équilibre familial* » a fait l'objet du second atelier au cours duquel dix personnes ont débattu. Le troisième module avait pour intitulé « *les enfants et les écrans* » et onze personnes y ont participé. Le café et ses bénéfices ont été développés au cours du quatrième atelier, en présence de seize

Photo 2. Café-débat "Le citoyen face à l'environnement"

personnes. Dix personnes ont assisté au dernier café-débat sur le thème du Covid19 et des gestes barrières.

La thématique « *Le citoyen face à l'éthique* » a été subdivisée en quatre modules portant sur les thèmes de l'euthanasie, de la masturbation, de la transparence et des bonnes manières. Nous avons eu vingt-trois personnes au premier atelier, vingt-et-une au second, quatorze au troisième et onze au dernier.

Enfin, « *Le citoyen face à l'environnement* » a réuni sous son égide cinq modules portant sur trois thématiques distinctes à savoir, « *le reboisement* », avec respectivement seize, seize et dix-huit participants, « *les organismes génétiquement modifiés* » avec douze participants et « *les habitudes alimentaires* » avec neuf participants.

Les ateliers ont eu lieu dans nos locaux de la station de métro Bockstael à Laeken.

2. Animations nationalité

A l'instar des années précédentes, nous avons continué, au cours de l'année 2021, à dispenser des formations sur le thème du code de la nationalité belge. Nous en avons assuré vingt-quatre au cours de l'année. Chacune d'elles a duré trois heures. Parmi elles, dix animations seulement ont été dispensées en présentiel. Les quatorze autres ont été assurées à distance, le plus souvent via la plateforme de vidéoconférence *Zoom*.

A chaque fois, nous tentons d'adapter le format des animations à notre public, afin qu'il soit le plus interactif possible. Au-delà de la transmission de la théorie qui découle du code de la nationalité belge, nous tentons également de conscientiser les participants à la *ratio legis* du code, c'est-à-dire à la raison d'être de la loi. Nous les informons également sur les droits et les devoirs qui s'attachent à la nationalité belge.

Notre public est varié et se compose tantôt de personnes immigrées qui souhaitent devenir belges, tantôt de travailleurs sociaux qui veulent accompagner au mieux leurs usagers dans les démarches pour obtenir la nationalité.

	Animations	**Nombre total de participants**
Janvier	1	9
Février	4	44
Mars	3	28
Avril	1	13
Mai	3	28
Juin	3	31
Juillet	1	8
Août	2	22
Septembre	1	8
Octobre	2	24
Novembre	2	20
Décembre	1	8
Moyenne mensuelle	2	20
TOTAL	**24**	**243**

Nous avons assuré les animations sur le code de la nationalité belge aux partenaires suivants :

- **La Chambre de l'Art et de la Culture euro-méditerranéenne**

- **Convivial**

- **Le Bureau d'Accueil pour Primo-arrivants BAPA**

- **L'ASBL VIA à Molenbeek et à Schaerbeek**

- **L'agence de développement local Euclides**

3. Formation des volontaires et stagiaires

« *Tout au long de cette expérience j'ai pu apprendre à travailler de façon autonome mais aussi en équipe et développer mes compétences dans divers domaines juridiques ainsi qu'administratifs* »

(Témoignage anonyme d'un volontaire)

Les volontaires qui composent notre association constituent un pilier essentiel sur lequel évoluent nos activités.

Chaque année, de nombreuses personnes s'engagent bénévolement et enrichissent notre équipe de leur expérience, de leur expertise et de leur créativité.

En échange, nous offrons à ces volontaires une expérience professionnelle et une formation actualisée des matières qui nous concernent. Plusieurs fois par an, nous mettons en place des formations destinées à les sensibiliser à nos activités et à leur permettre de prendre un rôle actif au sein de l'association, tant en ce qui concerne les activités de cohésion sociale, qu'en ce qui concerne l'éducation permanente.

« *Mon stage au sein de l'ASBL Objectif Med a été une opportunité de découvrir le fonctionnement d'une ASBL et ses activités.*

C'était également pour moi une occasion d'appréhender des thématiques liées à l'éducation permanente et à la cohésion sociale.

Ce fut un stage très enrichissant professionnellement et personnellement. »

(Témoignage d'Eddy Bompenu**,** étudiant en dernière année de Bachelier dans la section « assistant social » au sein de la Haute Ecole Ilya Prigogine).

Cette année 2021 a été l'occasion pour nous de nous former aux thématiques suivantes : la langue des signes et le droit des étrangers.

La formation sur la langue des signes s'inscrivait dans le cadre de notre projet « *Migration, handicap et inclusion* ». Ce projet tendait à l'acquisition pour les membres de l'équipe d'Objectif de connaissances de base de la langue des signes.

C'est l'ADDE (l'*Association de défense des droits des étrangers*) qui a dispensé la formation sur le droit des étrangers. Cette formation en cinq modules a permis d'actualiser nos connaissances dans les matières du droit de séjour, de la protection internationale, du droit du travail et du droit à l'aide sociale, et du droit international privé familial.

PARTIE 3. LA COHESION SOCIALE

Notre mission en matière de cohésion sociale est de lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes et de donner la chance à chacun d'évoluer dans la société en tant qu'acteur. Pour devenir acteur de ses droits, il faut effectivement disposer des outils, tels que la connaissance de la langue, de ses droits, du fonctionnement de la société, etc.

Concrètement, nos activités en la matière prennent deux formes distinctes mais complémentaires. Premièrement, nous accompagnons dans leurs démarches les personnes qui désirent devenir belges. Cet accompagnement prend la forme de permanences sociojuridiques journalières, mais également celle d'un suivi juridique des dossiers au-delà des rendez-vous individuels. Ensuite, nous organisons des cours pour les personnes désireuses d'apprendre le français.

1. Permanences sociojuridiques

Entre accompagnement et autonomie

Pour nous, la nationalité belge est une étape fondamentale pour accéder au statut de citoyen à part entière. C'est la raison pour laquelle nous fournissons un accompagnement sociojuridique aux personnes qui souhaitent devenir Belges.

Les permanences sociojuridiques pour l'obtention de la nationalité ont été mises en place il y a de nombreuses années. Cette expertise fait la fierté de notre ASBL, et notre reconnaissance à l'externe. Au total, 6.136 personnes ont fait appel à nos services au cours de l'année 2021. Nous avons comptabilisé 2577 appels téléphoniques, 357 permanences physiques et 3200 demandes d'accompagnement par mail.

	APPELS TELEPHONIQUES			**PERMANENCES SOCIOJURIDIQUES**			**EMAILS**	
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		**Total**
Janvier	99	87	186	2	6	8	318	512
Février	97	102	199	9	6	15	321	535
Mars	82	138	220	9	14	25	313	558
Avril	142	146	288	6	16	22	316	626
Mai	139	157	296	18	15	33	278	607
Juin	182	170	352	14	13	27	223	602
Juillet				7	7	14	217	231
Août	53	88	141	3	9	12	232	385
Septembre	92	103	195	12	12	24	291	510
Octobre	131	130	261	30	31	61	242	564
Novembre	128	131	259	36	37	73	219	551
Décembre	85	95	180	21	24	45	230	455
Moyenne mensuelle	**102,5**	**112,25**	**214,75**	**13,9**	**15,8**	**29,7**	**266,7**	**511,32**
TOTAL	**1230**	**1347**	**2577**	**167**	**190**	**357**	**3200**	**6136**

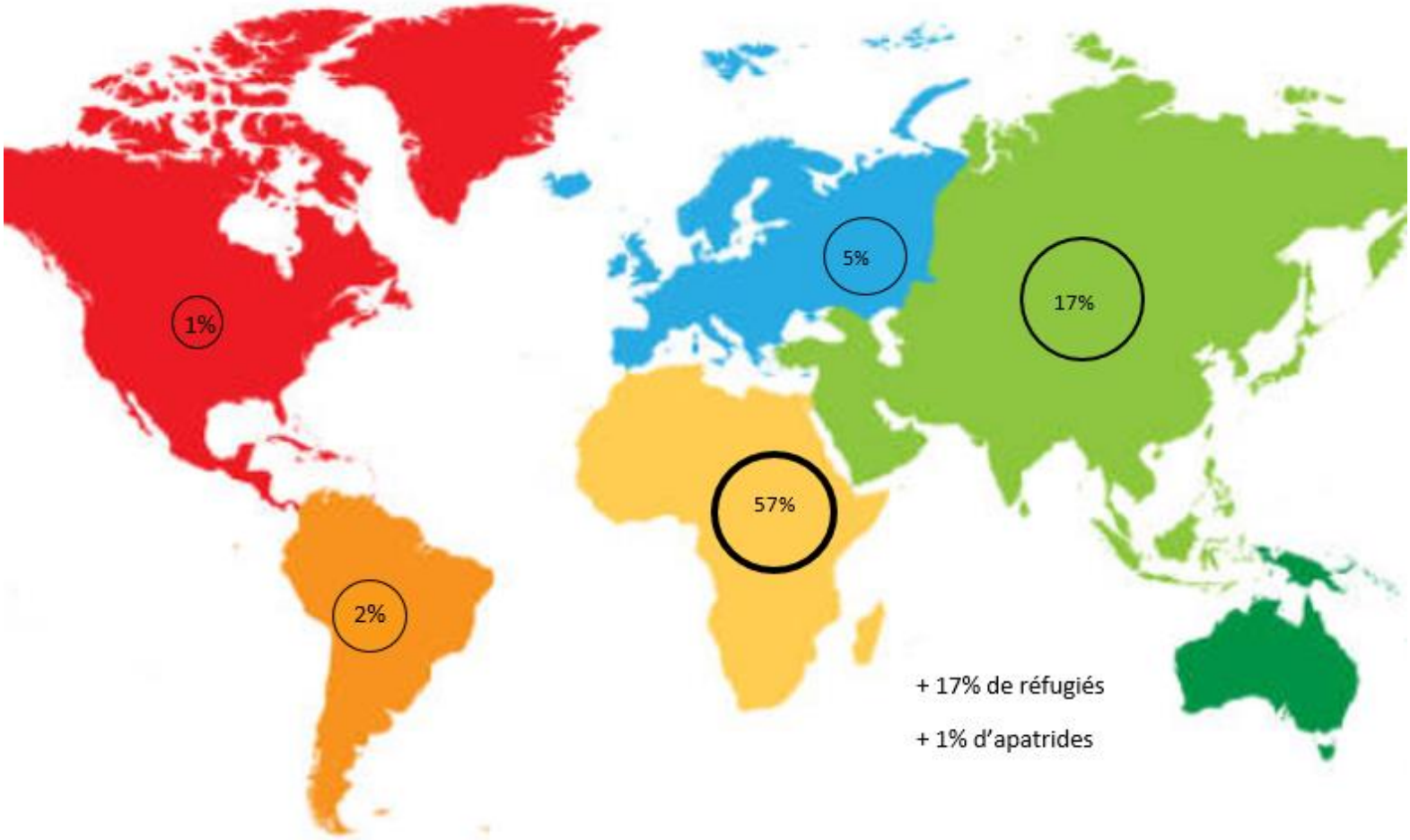

Figure 1 Répartition des nationalités des usagers

Nos usagers viennent de 53 pays répartis au quatre coins du monde, parmi lesquels on observe une nette prédominance du public originaire du continent africain.

Quant aux communes de résidence des usagers qui assistent aux permanences sociojuridiques, il s'agit principalement des communes bruxelloises du Centre (59 usagers), de Schaerbeek (57 usagers) et d'Anderlecht (46 usagers).

Le détail des communes de résidence des usagers se trouve ci-dessous. Nous avons identifié la commune de résidence de 354 usagers. Nous n'avons pas noté la commune résidence de 3 personnes.

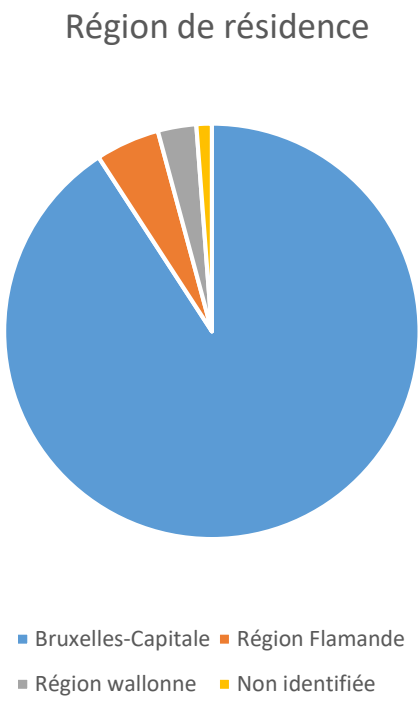

Commune de résidence	Nombre d'usagers
1000 Bruxelles	59
1020 Laeken	19
1030 Schaerbeek	57
1040 Etterbeek	5
1050 Ixelles	22
1060 Saint-Gilles	20
1070 Anderlecht	46
1080 Molenbeek	30
1081 Koekelberg	7
1082 Berchem-Sainte-Agathe	4
1083 Ganshoren	3
1090 Jette	13
1120 Neder-over-heembeek	1
1130 Haren	2
1140 Evere	6
1150 Woluwé-Saint-Pierre	2
1160 Auderghem	1
1180 Uccles	8
1190 Forest	7
1200 Woluwé-Saint-Lambert	7
1210 Saint-Josse-ten-Noode	4
1340 Ottignies	1
1480 Tubize	1
1620 Drogenbos	1
1650 Beersel	1
1700 Dilbeek	1
1770 Liederkerke	1
1780 Wemmel	1
1800 Vilvoorde	1
1853 Strombeek-Bever	1
1932 Woluwé-Saint-Etienne	1
1950 Kraainem	1
2060 Anvers	1
2500 Lier	1
2800 Malines	1
2830 Willebroek	1
3000 Leuven	1
3020 Herent	1
4030 Liège	1
4040 Herstal	1
5100 Wierde	1
5020 Malonne	1
5575 Gedinne	1
6040 Charleroi	1
6060 Gilly	1
6230 Pont-à-Celles	1
6990 Hotton	2
7090 Braine-Le-Comte	1
7333 Tertre	1
8500 Courtrai	1
9400 Ninove	1

Les permanences physiques sont assurées six fois par semaine, principalement le matin, mais également en soirée et le week-end pour les usagers qui travaillent. Le public se compose de 53 % d'hommes pour 47 % de femmes.

Pour chaque rendez-vous, nous disposons de trente minutes pour réceptionner la demande d'un usager et pour répondre directement à ses questions. Les usagers viennent tantôt pour obtenir des informations de base concernant l'obtention de la nationalité, tantôt pour que nous vérifions leur dossier avant le dépôt à la commune, tantôt encore pour recevoir notre aide face à des difficultés spécifiques. Cette dernière éventualité vise principalement les situations où une personne a été radiée des registres communaux, ou ne parvient pas à obtenir son acte de naissance, ou encore a commis des « faits personnels graves » qui l'empêchent d'obtenir la nationalité.

Dans la plupart des cas, une seule rencontre avec les usagers permet déjà de répondre à leur demande. D'autres fois, nous devons assurer un suivi en aval des dossiers. A ce titre, nous rédigeons différents types de courriers, et nous contactons les autorités concernées lorsque cela est nécessaire (communes, Parquet, Chambre des représentants, greffe du tribunal de première instance).

La grande majorité des usagers qui font appel à nos services, soit 41%, ont introduit leur demande de nationalité sur base de l'article 12bis, § 1er, 5° du code de la nationalité belge, c'est-à-dire, sur base d'un séjour légal de plus de dix années.

En seconde position, c'est le prescrit de l'article 12bis, § 1er, 2° du code, sur base du séjour légal ininterrompu de cinq ans, qui a été le plus mobilisé. Au total, 36% des usagers ont mobilisé cette disposition.

15% des usagers étaient mariés à un(e) citoyen(ne) belge ou étaient parents d'un enfant mineur belge et ont, à titre, fait usage de l'article 12bis, § 1er, 3° du code.

Le point 4° de ce même article, applicable aux personnes handicapés, aux personnes invalides et aux personnes ayant atteint l'âge de la pension, a été mobilisé par seulement 4% de nos usagers.

En 2021, seuls sept usagers mineurs ont fait appel à nos services (et relevaient des dispositions 8 à 12 du code, relatifs à l'attribution de la nationalité).

Quatre usagers étaient nés en Belgique, y résidaient depuis toujours et relevaient donc de l'article 12bis, § 1er, 1° du code.

Deux usagers seulement ont introduit une demande de naturalisation auprès de la Chambre des représentants, sur base de l'article 19, § 1er du code pour le premier, sur base de l'article 19, § 2 pour le second.

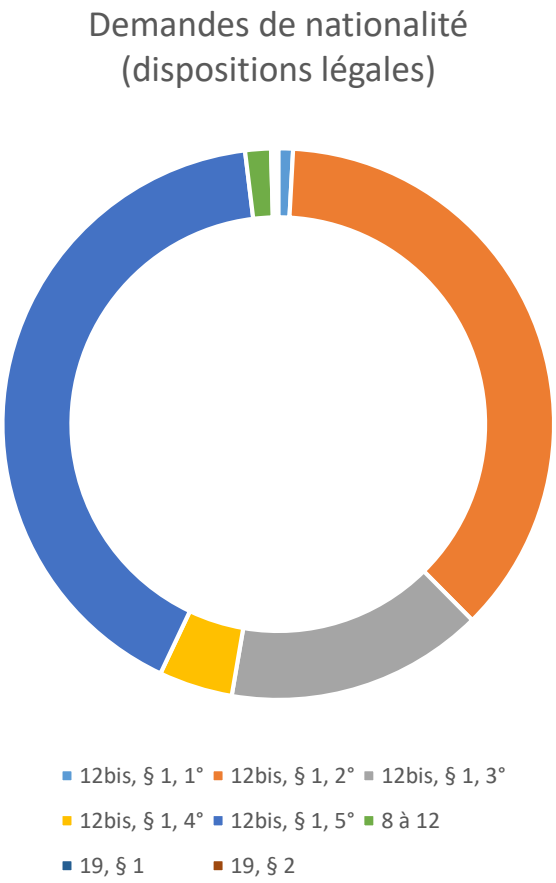

Dans la continuité de l'année 2020, cette année 2021 a été rythmée par les obligations de passer en télétravail, et les autorisations de revenir en présentiel. Nos services de conseil juridique sont à présents opérationnels quelles que soient nos modalités de travail. Nos permanences s'effectuent en physique, ainsi que par mail, par téléphone ou par vidéo-conférence.

Pour ses missions quotidiennes, le « pôle nationalité » dispose de ressources humaines importantes. Au côté des employés, plusieurs stagiaires sont en charge d'assurer les permanences ainsi que le suivi des dossiers. En outre, de nombreux volontaires s'engagent à conduire des entretiens physiques. Ils prodiguent dès lors une aide essentielle au bon fonctionnement de notre activité.

> « *Ce qui m'a le plus plu ça a été de rencontrer et d'échanger avec les usagers pendant les permanences. Lors de celles-ci, j'ai en effet eu l'occasion de prendre conscience de réalités qui m'étaient jusqu'alors inconnues et d'échanger avec des personnes de toutes origines. Chacune me livrait le récit de son parcours unique, parcours qui,* in fine*, les avaient menés à avoir cet objectif commun en tête : comprendre comment stabiliser leur situation de séjour parfois précaire et leur assurer un meilleur avenir en Belgique*. »
>
> (Témoignage de Valentine Leclercq, stagiaire au sein du pôle nationalité en 2021)

L'actualisation des connaissances en matière du droit de la nationalité est également au cœur de notre travail au sein du service « nationalité ». En effet, le droit de la nationalité est une matière qui évolue constamment et qui nécessite de s'informer en permanence sur les changements de législation, ou sur les changements d'interprétation de celle-ci. Nous veillons également à publier ces modifications sur notre site internet.

Au cours de l'année écoulée, le grand changement dans la matière du droit de la nationalité est dû à la jurisprudence. La Cour constitutionnelle a rendu, le 27 mai 2021, un arrêt[2] qui autorise à prendre en compte, dans le calcul des années de séjour légal pour la demande de nationalité, le séjour effectué avec la carte orange, ou l'attestation d'immatriculation, si la personne a par la suite obtenu le regroupement familial avec un citoyen belge ou européen (conduisant à l'obtention d'une carte F).

En ce qui concerne la crise sanitaire, nous avons observé avec désarroi que de nombreux usagers voyaient s'éloigner la possibilité de devenir Belges. En effet, de nombreux cours de langue et formations ont été suspendus, les contacts avec certains postes diplomatiques ont été complètement interrompus (rendant impossible l'obtention de l'acte de naissance). A côté de cela, de nombreux usagers ont perdu leur emploi, ou ont été mis au chômage forcé. Cette interruption de leur activité professionnelle les a empêchés de remplir la condition de participation économique, qui nécessite de comptabiliser 468 jours de travail au cours des cinq années qui précèdent la demande de nationalité.

Parmi les principales difficultés que nous avons observées dans le parcours des usagers, nous citerons principalement les délais auxquels ils font face pour s'inscrire à un cours d'intégration. Pour les étrangers qui résident en Belgique depuis plus de cinq ans et qui parlent le français, il n'existe que trois organismes qui dispensent des cours d'intégration sociale à Bruxelles (*la Chambre de l'Art et de la Culture euro-méditerranéenne, Solidarité Savoir et l'Institut kurde de Bruxelles*). Les demandes pour ces parcours étant importantes, les usagers doivent attendre parfois une année avant d'avoir une place. Il en va de même pour les délais pour faire un test de langue à *Actiris*, *Bruxelles Formation* ou au *Selor*.

Ces délais aboutissent souvent à l'expiration de la durée de validité de la légalisation de l'acte de naissance, ou à l'obsolescence des journées de travail (effectuées plus de 5 années avant la demande), etc. Ces conséquences peuvent être

[2] Cc, 27 mai 2021, arrêt n° 77/2021

dramatiques pour les usagers, dans la mesure où ils ne répondent plus aux conditions pour obtenir la nationalité.

Nous observons également un durcissement des règles au niveau des communes, qui formulent des règles plus strictes que celles prévues par le code de la nationalité. Il en va ainsi du délai de validité de la légalisation de l'acte de naissance étranger. Si la loi reconnaît l'acte légalisé dans l'année qui précède la demande de nationalité, certaines communes baissent ce délai à 6 mois, voire même parfois à 3 mois.

Dans ces situations, nous jouons un rôle de médiateur entre les usagers et leur commune. Le plus souvent, il nous suffit d'adresser un courrier officiel à la commune en précisant les dispositions légales applicables pour que la commune valide le dossier et l'envoie au Parquet.

2. Cours d'alphabétisation et cours de français

L'appropriation de la langue française est une étape nécessaire pour permettre aux personnes d'évoluer activement au sein de la société. Dans le but de permettre à tout à chacun de d'emparer de ses droits, nous proposons des cours d'alphabétisation et des cours de français.

Les cours sont dispensés principalement par des volontaires, qui ont été formés notamment par l'organisation *Lire et Ecrire*, et ont lieu en soirée, les mardis et jeudis. Les restrictions sanitaires ont requis l'adaptation de la méthode d'enseignement. A ce titre, de nombreux cours ont été donnés de manière individuelle.

L'alphabétisation, rempart contre la précarité

Les cours d'alphabétisation consistent en l'apprentissage de base de l'alphabet et du système numéral, afin de savoir lire, écrire et calculer. Au-delà de ça, elle permet l'accès à l'information, et donc l'exercice des droits sociaux et politiques. L'alphabétisation est un moyen de lutter contre la dépendance et l'exclusion, de renforcer l'autonomie, la confiance en soi et la participation citoyenne.

Nos cours d'alphabétisation s'adressent à un public adulte qui ne sait pas ou peu lire, ni écrire. Le plus souvent, les personnes viennent aux cours pour accroître leurs capacités dans des contextes particuliers. Elles souhaitent trouver du travail, chercher un logement, aider leurs enfants dans leur scolarité, ne plus dépendre de quelqu'un, entreprendre des démarches administratives spécifiques, … Pour elles, apprendre à lire et écrire signifie acquérir les outils pour devenir acteur de leur vie.

> « *Je ne savais pas lire et pas écrire quand j'ai commencé les cours alpha. Je pouvais pas (sic) comprendre les lettres que je recevais. Je pouvais pas comprendre les devoirs de mon fils. Maintenant, je fais le cours de français, je comprends et je m'exprime bien.* »
>
> (Témoignage d'un apprenant chez Objectif depuis 2020)

Nos cours de français langue étrangère consistent quant à eux dans l'enseignement du français comme langue vivante. Très concrètement, nos cours visent à l'obtention d'un niveau de français suffisant pour pouvoir comprendre et s'exprimer, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Nos enseignants utilisent les mallettes pédagogiques de *Lire et Ecrire*. Il s'agit de 9 outils qui abordent les thématiques suivantes : le vivre-ensemble, le logement, la santé,

l'enseignement, l'emploi et la sécurité sociale, la vie quotidienne, le statut de séjour et les migrations, les institutions, et enfin « Toi, moi et tous les autres. Tissons le vivre-ensemble ». Ces outils permettent l'apprentissage ludique de la langue, tout en développement l'esprit critique. Hormis les cours de grammaire et de conjugaison de base, les cours gravitent autour de l'apprentissage de la culture Belge et des mises en parallèle avec celles des élèves. En effet, ces derniers ont des cultures variées et les cours sont l'occasion de partager et de comprendre les enjeux et attributs des différentes cultures en présence. Ce processus interculturel favorise l'expression de sa pensée, l'ouverture à la rencontre de l'autre, et la confiance en soi. Ce sont les ingrédients essentiels d'une citoyenneté active.

Nous avons également fait de nombreux jeux de rôles pour rendre les apprenants autonomes dans des situations de la vie quotidienne. A ce titre, les mises en situations ont consisté en une visite à la commune, une visite chez le médecin, ou encore en la recherche d'un appartement.

> « *Donner ces cours a été une expérience enrichissante par ses contacts humains et le fait de m'être sentie utile*. »
>
> (Témoignage de Jennyfer Schreiner, volontaire).

3. Tests de français

Indépendamment des cours d'alphabétisation et de français, nous avons proposé à nos usagers de préparer leur test A2 au sein de notre organisation. Ce test est un élément essentiel dans la procédure de demande de nationalité. A Bruxelles, trois organismes le proposent. Il s'agit *d'Actiris*, de *Bruxelles Formation* et du *Selor*.

Nous avons observé que de nombreux usagers ne parvenaient pas à appréhender ce en quoi consiste ce niveau « A2 ». C'est pour cette raison que nous proposions en 2021 le test de Bruxelles formation, à titre indicatif.

En raison des restrictions sanitaires, nous n'avons proposé le test qu'à un nombre moins important que les années précédentes hors crise sanitaire. Parmi les personnes accompagnées, seules deux d'entre elles l'ont raté. Les autres six autres ont obtenu 50% au test, confirmant ainsi leur connaissance du français niveau A2 et notre intérêt à poursuivre l'activité.

Pour toutes les personnes qui l'ont réalisé, le test a eu pour effet de leur permettre d'évaluer leur niveau, et de savoir si elles étaient prêtes à passer le « vrai » test, ou si elles devaient encore se former. Cela a également permis de rassurer les usagers quant au niveau d'exigence du test et de les familiariser avec son format.

PARTIE 4. CRISE SANITAIRE
Mise en exergue des inégalités sociales

Si l'année 2020 a requis que nous fassions preuve d'adaptation, l'année 2021 nous a, quant à elle, amené à nous interroger sur la viabilité de notre activité dès lors qu'elle doit être réalisée à distance. L'humain est au cœur de notre projet qui vise à garantir l'égalité des droits pour les individus. Si nous ne pouvons plus appréhender le facteur humain, notre mission doit être redéfinie.

Les laissés pour compte de la transition numérique

Nous ne sommes pas tous égaux face au passage au « tout numérique ». Si pour beaucoup, la transition digitale est synonyme d'intégration et d'autonomie, pour d'autres, elle constitue une mise à l'écart, voire une exclusion systématique, de nombreux processus sociétaux.

Ces personnes, ce sont les déconnectés, les laissés pour compte, les oubliés du digital. Elles n'ont pas les ressources leur permettant de surfer sur cette vague du numérique, pas le matériel, pas la connexion internet, pas la connaissance pour en faire usage.

Les déconnectés, ce sont les usagers avec lesquels il a été le plus difficile de maintenir le contact pendant cette années 2021. Ce sont ceux qui ne se connectent jamais au lien Teams pour une permanence sociojuridique, ceux qui ne viennent plus au cours de français, ceux qui ne répondent pas au téléphone, …

Face à cette « déconnexion » d'un grand nombre de personnes, nous avons pris la mesure du rôle primordial des activités d'éducation permanente afin de maintenir le contact. Sans doute ce besoin de contacts humains justifie-t-il le nombre élevé de participants à nos différentes activités tout au long de l'année.

Adaptation de nos missions

Aujourd'hui, la numérisation des démarches pour obtenir la nationalité a pour effet de laisser de côté un large public qui ne dispose pas des ressources pour participer à cette transition digitale. Au cours de cette année écoulée, nous avons souvent été tentés d'accompagner davantage cette tranche de notre public qui est précarisée sur le plan numérique. Nous avons accompli avec eux de nombreuses démarches d'ordre administratif, nous éloignant alors de notre mode de fonctionnement antérieur qui favorisait l'autonomie des usagers.

Nous avons observé que pour de nombreux usagers, l'ASBL Objectif constitue une bouée de sauvetage, ou un point de repère vers lequel se diriger en cas de souci personnel. Outre les nombreux appels à l'aide sur le plan de la santé mentale, de nombreuses personnes se dirigent vers nos services pour qu'on les aide à : prendre un rendez-vous avec un médecin, rédiger un courrier à l'attention de leur propriétaire, faire le paiement d'une quittance sur le site MyMinfin.be, contacter leur mutuelle, traduire une lettre reçue, …

Si ces missions s'éloignent de notre mode de fonctionnement qui vise à favoriser l'autonomie des personnes, nous n'avons cependant souvent pas le cœur à refuser d'aider ces personnes. Lorsque cela est possible, nous redirigerons les usagers vers des services d'aide appropriés. Dans les autres cas, nous les aidons directement.

Cela nous amène aujourd'hui à repenser notre mode de fonctionnement. Nous sommes un mouvement qui lutte contre l'exclusion, et qui s'assure de ne laisser personne de côté.

Néanmoins, nous devons accepter que nous ne pouvons pas tout faire.

PARTIE 5. NOS DEFIS POUR 2022

Au vu de la réalité du terrain, et au vu des besoins que nous observons du côté de nos usagers, il est essentiel que nous continuions à nous poser des questions utiles afin de rester pertinents et présents dans cette société en mouvement.

Cet exercice passe par la transformation du cœur de notre mission, qui est l'égalité des droits des citoyens. Cela nécessite de rapprocher de cet objet social toutes les activités que nous mettons en œuvre, et de réévaluer, voire réorienter, celles qui s'éloignent trop de cet objet social et ce, dans le but de mettre l'usager au centre.

Pour ce faire et suite à la levée progressive des contraintes sanitaires, une possibilité serait de mettre en place une campagne de grande ampleur destinée à promouvoir notre mouvement tant auprès du grand public.

Nous espérons également que cela permettra de (re) susciter ces nombreuses personnes intéressées par le volontariat mais freinées par les multiples restrictions instaurées en période sanitaire.

Les volontaires sont en effet un moteur important sur lequel repose certaines de nos activités. La plupart d'entre eux sont aux études, à la recherche d'un emploi ou débutent une carrière professionnelle. Ils arrivent chez nous avec un regard nouveau, des questions pertinentes et une énergie utile pour notre mouvement. Au-delà de l'intérêt humain que représente leur présence dans nos services, leur passage chez nous permet également de rendre visible notre ASBL et de créer des liens avec « l'extérieur ».

Un important projet année 2022 sera également de mettre en place un pôle « *regroupement familial* » en partenariat avec l'ASBL *Objectief-Objectif*. En effet, nous avons reçu de nombreuses demandes de la part des usagers pour les aider à constituer les dossiers de demande de regroupement familial de proches restés à l'étranger ou présents en Belgique. Après une formation adéquate, des permanences sociojuridiques débuteront en cette matière telles qu'elles existent déjà dans le domaine de l'accès à la nationalité.

Finalement, nous ne pouvons clôturer ce rapport sans mentionner la situation géopolitique actuelle en Ukraine qui conduira indéniablement à un afflux massif de réfugiés ukrainiens dans notre pays.

Aujourd'hui, bien que la solidarité s'organise pour accueillir ces personnes, on peut raisonnablement prévoir que cela sera insuffisant à moyen et à long terme. En effet, dans cette crise, comme dans bien d'autres conflits armés entrainant des flux migrations, notamment en Belgique, notre ASBL s'interroge sur le manque actuel de structures d'accueil et d'accompagnement.

Agir dès le début par des structures d'accompagnement structurelles permettra de faciliter l'intégration de ces personnes dans notre pays.

Peut-être serons-nous amenés à y jouer un rôle en termes d'accompagnement et de conseil sociojuridique.

Remerciements

L'ASBL, Objectif Mouvement pour l'égalité des droits remercie :

- le personnel de plus en plus engagé,
- les volontaires impliqués dans la mise en place des activités
- la générosité de ses membres et donateurs
- ses partenaires financiers, à savoir :

Soutenir l'ASBL Objectif MED

Faire un stage ou du volontariat, envoyer une candidature spontanée : jobs@objectifasbl.be

Faire un don sur notre compte OBJECTIF MED **: BE72 0013 7123 2416** avec la communication "Don"

Nous contacter

ASBL Objectif MED

Tél. : 02/512.67.27

Mail général : contact@objectifasbl.be

Adresse : Rue du Canal, 2 - 1000 Bruxelles

Site internet : www.allrights.be